Croisset, le 19 février 1880.

MON CHER BONHOMME,

C'EST donc vrai? J'avais cru d'abord à *une farce!* Mais non, je m'incline.

Eh bien, ils sont délicieux à Étampes! Allons-nous relever de tous les tribunaux du territoire français, les colonies y comprises? Et comment se fait-il qu'une pièce de vers, insérée autrefois à Paris, dans un journal qui n'existe plus, soit criminelle du moment qu'elle est repro-

duite par un journal de province? A quoi sommes-nous obligés maintenant? Que faut-il écrire? Dans quelle Béotie vivons-nous!

« Prévenu pour outrage aux mœurs *et* à la morale publique », deux synonymes, formant deux chefs d'accusation. Moi, j'avais à mon compte un troisième chef, un troisième outrage « *et* à la morale religieuse, » quand j'ai comparu devant la 8e chambre avec ma *Bovary :* procès qui m'a fait une réclame gigantesque, à laquelle j'attribue les deux tiers de mon succès.

Bref, je n'y comprends goutte! Es-tu la victime détournée de quelque vengeance? Il y a du louche là-dessous. Veulent-ils démonétiser la République? Oui, peut-être!

Qu'on vous poursuive pour un article politique, soit; bien que je défie tous les tribunaux de me prouver à quoi jamais cela ait servi! Mais pour de la littérature, pour des vers, non! C'est trop fort!

Ils vont te répondre que ta poésie a des « tendances » obscènes. Avec la théorie des tendances on va loin, et il faudrait s'entendre sur cette ques-

tion : « La moralité dans l'art. » Ce qui est beau est moral; voilà tout, selon moi. La poésie, comme le soleil, met de l'or sur le fumier. Tant pis pour ceux qui ne le voient pas.

Tu as traité un lieu commun parfaitement; donc tu mérites des éloges, loin de mériter l'amende ou la prison. « Tout l'esprit d'un auteur, » dit La Bruyère, « consiste à bien définir et à bien peindre.» Tu as bien défini et bien peint. Que veut-on de plus?

Mais « le sujet », objectera Prudhomme, le sujet, Monsieur? Deux amants, une lessivière, le bord de l'eau! Il fallait traiter cela plus délicatement, plus finement, stigmatiser en passant avec une pointe d'élégance et faire intervenir à la fin un *vénérable ecclésiastique* ou un *bon docteur,* débitant une conférence sur les dangers de l'amour. En un mot, votre histoire pousse à « *la conjonction des sexes.* »

« D'abord ça n'y pousse pas! Et quand cela serait, où donc est le crime de prêcher le culte de la femme? Mais je ne prêche rien. Mes pauvres amants ne commettent même pas un adultère! Ils

sont libres l'un et l'autre, sans engagement envers personne. » — Ah! tu auras beau te débattre, *le grand parti de l'ordre* trouvera des arguments. Résigne-toi.

Dénonce-lui (afin qu'il les supprime) *tous* les classiques grecs et romains sans exception, depuis Aristophane jusqu'au bon Horace et au tendre Virgile; ensuite parmi les étrangers : Shakespeare, Gœthe, Byron, Cervantès; chez nous, Rabelais « d'où découlent les lettres françaises, » suivant Chateaubriand dont le chef-d'œuvre roule sur un inceste, et puis Molière (voir la fureur de Bossuet contre lui), et le grand Corneille, son *Théodore* a pour motif la prostitution, et le père La Fontaine, et Voltaire et Jean-Jacques! Et les contes de Fées de Perrault! De quoi s'agit-il dans *Peau-d'Ane?* Où se passe le quatrième acte du *Roi s'amuse,* etc.? Après quoi il faudra supprimer les livres d'histoire qui *souillent l'imagination.*

Ah! triples. . . . . .

. . . . . .

J'en suffoque!

Et cet excellent *Voltaire* (pas le grand homme, le journal), qui l'autre jour me plaisantait sur la toquade que j'ai de croire à la haine de la Littérature! C'est le *Voltaire* qui se trompe, et plus que jamais je crois à l'exécration inconsciente du *style.* Quand on écrit bien, on a contre soi deux ennemis : 1° le public, parce que le style le contraint à penser, l'oblige à un travail; et 2° le gouvernement, parce qu'il sent en vous une force, et que le Pouvoir n'aime pas un autre Pouvoir.

Les gouvernements ont beau changer, Monarchie, Empire, République, peu importe! *L'esthétique officielle* ne change pas! De par la vertu de leur place, les administrateurs et les magistrats ont le monopole du goût (exemple : les considérants de mon acquittement). Ils savent comment on *doit* écrire, leur rhétorique est infaillible, et ils possèdent les moyens de vous en convaincre.

On montait vers l'Olympe, la face inondait de rayons, le cœur plein d'espoir, aspirant au beau, au divin, à demi dans le ciel déjà; une patte de garde-chiourme vous ravale dans l'égout! Vous

conversiez avec la muse; on vous prend pour ceux qui corrompent les petites filles. Embaumé des ondes du Permesse, tu seras confondu avec les messieurs hantant par luxure les pissotières.

Et tu t'assoiras, mon petit, sur le banc des voleurs; et tu entendras un particulier lire tes vers (non sans faute de prosodie), et les relire, en appuyant sur certains mots auxquels il donnera un sens perfide; il en répétera quelques-uns plusieurs fois, tel que le citoyen Pinard, « le jarret, Messieurs, le jarret. »

Et, pendant que ton avocat te fera signe de te contenir (un mot pouvant te perdre), tu sentiras derrière toi, vaguement, toute la gendarmerie, toute l'armée, toute la force publique, pesant sur ton cerveau d'un poids incalculable. Alors, il te montera au cœur une haine que tu ne soupçonnes pas, avec des projets de vengeance, de suite arrêtés par l'orgueil.

Mais, encore une fois, ce n'est pas possible! tu ne seras pas poursuivi! tu ne seras pas condamné! il y a malentendu, erreur, je ne sais quoi? Le garde

des sceaux va intervenir. On n'est plus aux beaux jours de la Restauration!

Cependant, qui sait? La terre a des limites, mais la bêtise humaine est infinie!

Je t'embrasse.

Ton vieux,

GUSTAVE FLAUBERT.

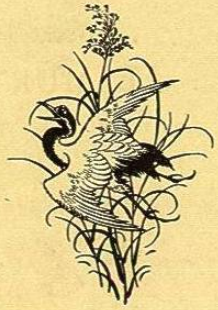

LE MUR